

Conseillers en exercice	45
Présents	40
Nombre de pouvoirs	5
Votants	45

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2021 - 081

Séance du 28 juin 2021

AVIS CRC SUR LE BUDGET PRIMITIF ET ARRETE PREFECTORAL

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-huit juin à 19h, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 40 présents, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 22 juin 2021.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames et Messieurs BRUNET Guy; MOINE Michel; HAGENBACH Nadine; DUCOURTIOUX Stéphane; COLLET-DUFAYS Céline; ROUGIER Bernard; BOUQUET Benjamin; DUGAUD Isabelle; LEGER Jean-Luc; DEBAENST Catherine; DURAND Serge; LABOURIER Dominique; TERNAT Didier; DETOLLE Alain; NICOUX Renée; ROULET Alain; LABARRE Jacqueline; ESTERELLAS Philippe; COLLIN Philippe; SIMONS Benjamin; BONIFAS Marina; RAVET Nadine; LETELLIER Thierry; BŒUF Jacques; LHERITIER Laurent; MERIGOT Pascal; VERONNET Jean-Luc; CHEVREUX Laurence; LEGROS Pierrette; ARNAUD Christian; PINLON Evelyne; JOSLIN Jean-Louis; FOUGERON Roger; AUMENIER Gérard; PRIOURET Denis; SAINTRAPT Alex; MIOMANDRE Didier; BIALOUX Claude; BERTIN Valérie; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION: Thierry ROGER à Michel MOINE; Marie-Françoise HAYEZ à Stéphane DUCOURTIOUX; BAUCULAT Annick à Nadine HAGENBACH; Elodie MALHOMME à Jean-Luc LEGER et Marie Hélène FOURNET à Renée NICOUX.

ETAIENT ABSENTS: aucun.

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

En application des articles L 232-1 et R 232-1 du Code des juridictions financières et de l'article L 1612-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Préfète de la Creuse a saisi la Chambre Régionale des Comptes le 27 avril 2021, notifié le 29 avril à la collectivité, pour vérifier que le budget primitif 2021 de la Communauté de communes Creuse Grand Sud respecte la trajectoire de retour à l'équilibre proposée dans l'avis n°2018-0351-1 du 04 juillet 2018. (Contrôle 2018-0431).

La CRC a émis un avis N° 2021-0108 en date du 28 mai 2021. Le Conseil communautaire est tenu informé des avis formulés par la CRC.

Mme la Préfète, au vu de l'avis CRC, a pris un arrêté préfectoral le 21 juin 2021. Il est précisé qu'il y a une faute de frappe à la fin de l'arrêté et qu'il faut lire résultat d'investissement de 141 954 € au lieu de 114 954 €.

Mme la Présidente a donné lecture de l'ensemble des documents y compris un courrier de Mme la Préfète en date du 16 juin.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes sur le budget 2021, <u>annexé à la présente délibération</u>,
- PREND ACTE de l'arrêté préfectoral en date du 21 juin 2021 arrêtant le budget primitif définitif pour 2021, <u>annexé à la présente délibération</u>.

Ainsi fait et délibéré le 28 juin 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

- 1 JUIL. 2021

Valérie BERTE Présidente